

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenerique.fr

20091208_DL_02

OBJET :

Convention de
remboursement des
matériels ENT

Date de convocation :
23 novembre 2009

Date de séance :
8 décembre 2009

Date d'affichage :
Cf. AR Préfecture

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille neuf, le huit décembre à 16h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Daniel LEROY, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

Dans le cadre du projet des « Environnements Numériques de Travail » mis en œuvre depuis 2007, le syndicat mixte s'est chargé de l'acquisition de matériels informatiques dédiés pour les écoles primaires.

Pour des questions pratiques de maintenance, ces matériels sont destinés à être cédés aux établissements et collectivités concernés. Une convention est nécessaire pour fixer l'accord de remboursement et du transfert de propriété.

LE BUREAU

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts de Somme Numérique
- Vu le projet de convention

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le Président est autorisé à signer le projet de convention relative au remboursement des matériels informatiques pour les ENT avec Amiens Métropole et les communautés de communes du Pays du COQUELICOT, de l'ABBEVILLOIS, du Pays NESLOIS, du BERNAVILLOIS, du Canton de CONTY, du HAUT-CLOCHER.

ARTICLE 2 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le 15 décembre 2009



Le Président

